

Communiqué de presse

Rapport de situation hebdomadaire du commissaire provisoire du groupe Swissair

Küsnacht-Zurich, le 30 novembre 2001. Le commissaire provisoire du groupe Swissair, Maître Karl Wüthrich, avocat au cabinet Wenger Plattner, et son équipe ont épuré au cours de la semaine passée les six rapports sur l'état financier des sociétés Swissair en situation de sursis concordataire provisoire et les ont fait parvenir mercredi soir aux deux juges du concordat de Zurich et Bülach. Il reviendra aux juges de décider, individuellement pour chacune des sociétés concernées, s'il convient d'octroyer ou non le sursis concordataire à titre définitif. En cas de sursis concordataire définitif, ils devront par ailleurs désigner un ou plusieurs commissaires. Le délai de deux mois prévu par la loi pour le sursis concordataire provisoire expire le 5 décembre 2001 pour SAirGroup, SAirLines, Flightlease AG et Swissair Schweizerische Luftverkehr AG et le 8 décembre 2001 pour Swisscargo AG et Cargologic AG.

Les décisions des deux juges du concordat pourront être portées par voie de recours devant la cour suprême du canton de Zurich. Cette action de recours appartient au débiteur, c'est-à-dire à la société concernée. La nomination du commissaire pourra en outre être contestée par chacun des créanciers.

Dès que les deux juges du concordat auront rendu leurs décisions, le commissaire provisoire prendra position, de manière plus détaillée, sur ses rapports. Une conférence de presse est prévue dans la matinée du vendredi 7 décembre 2001. Une invitation aux représentants des médias suivra.

Pour de plus amples informations:

- Site Web du commissaire provisoire: www.sachwalter-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88